

ARRÊTÉ DE POLICE TEMPORAIRE EN MATIÈRE DE CIRCULATION
FERMETURE DE VOIRIE - RUE DE LA POUDRERIE

LE BOURGMESTRE FF,

Vu la Loi du 16/03/1968 relative à la police de la circulation routière ;

Vu l'article 133, al. 2 et 135, §2 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'Arrêté Royal du 01/12/1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11/10/1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières du placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 07/05/1999 relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique ;

Attendu que Monsieur Alexis COP, Rue Saint Jean, 3 à 4530 WARNANT DREYE, souhaite organiser « une battue de chasse aux sangliers » le mercredi 7 octobre 2020 à ENGIS, section de Clermont-sous-Huy ;

Attendu qu'à cette occasion, il importe de prendre des mesures de circulation, afin de préserver la sécurité des usagers de la voie publique ;

Vu l'autorisation du Collège communal du 21 septembre 2020 ;

ARRÊTE :

Le mercredi 7 octobre 2020 de 09h à 12h

Article 1 : La circulation des véhicules, cavaliers et piétons ainsi que le stationnement de tous les véhicules, sauf participants à la battue, sera interdite rue des Poudreries dans son tronçon compris entre son carrefour formé avec la rue Aux Granges (le lieu-dit « Fagnet ») et celui formé avec la rue de la Poudrerie (« Thier des Fontaines »).

La mesure sera matérialisée par les signaux C3, C19 et la mention additionnelle « battue ».

Article 2 : Un itinéraire de déviation sera mis en place par les rues de la Poudrerie (« Thier des Fontaines ») et Aux Houx via le lieu-dit « Aux Fontaines ».

Article 3 : Monsieur COP veillera à installer la signalisation conforme, l'entretenir et à l'enlever sans délai lorsqu'elle ne se justifiera plus.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise aux autorités compétentes, soit à Monsieur le Procureur du Roi, section police de et à HUY, à Monsieur le Chef de la zone de police Meuse Hesbaye, à Monsieur le Chef de la zone de secours IILE ainsi qu'au au responsable communal du service des travaux et à l'organisateur.

Fait à Engis, le 29 septembre 2020



Le Bourgmestre ff,

J. ANCIA